

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISANT MADAME ISABELLE JEAMMET A EXERCER LA FONCTION D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints le samedi 02 août 2025

ARRÊTÉ

Article 1 : Madame Isabelle JEAMMET, conseillère municipale, sera déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans la fonction d'Officier de l'Etat-Civil, le samedi 02 août 2025.

Article 2 : A ce titre, Madame Isabelle JEAMMET procédera à la célébration du mariage prévu le samedi 02 août 2025.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée et sa transmission à Monsieur le Préfet d'Évreux.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- Annexée au registre de l'État Civil de la commune de Pont-Audemer,
- Adressée à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Évreux,
- Remise à l'intéressée

Fait à Pont-Audemer, le 1 août 2025

Pour le Maire et par délégation, le 4ème Adjoint, en charge de l'autonomie des personnes, du handicap et des relations intergénérationnelles

Brigitte DUTILLOY

